









## Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Calaisis, Pas-de-Calais - Octobre 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique\*.

### Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

 Au moins 129 expulsions de 14 lieux de vie informels	 Au moins 76 couvertures et sacs de couchage volés
 Au moins 14 personnes exilé.e.s arrêté.e.s lors des expulsions	 Au moins 11 sacs volés avec des affaires personnelles à l'intérieur, dont au moins 2 sacs à dos
 Au moins 58 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ères rencontré.es**	 Au moins 317 tentes et bâches volées, dont 97 tentes pleines d'affaires personnelles

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles\*\*\*. Dans le Calaisis, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placements en rétention administrative alors illégaux.



**Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois d'octobre 2022. Lors de toutes ces opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipés de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.**

Le 6 octobre, une personne exilée nous informe que des CRS ont pris des photos de plusieurs habitant.e.s et de leur lieu de vie, sans leur consentement. Les 7 et 12 octobre, à cause du périmètre établi par les CRS, des personnes exilées n'ont pas pu récupérer leurs affaires qui se trouvaient à seulement quelques mètres d'elles. Le 11 octobre, deux policiers crient sur des habitants qui voulaient revenir sur leur lieu de vie. Le 13 octobre, la police aux frontières procède à une arrestation avec palpation en l'absence d'un interprète. Le 18 octobre, des policiers expulsent un lieu de vie, et vérifient si les tentes sont occupées en criant "sors de là". Le 22 octobre, un CRS présent sur un lieu de vie en cours d'expulsion menace de crever un ballon de foot appartenant à des personnes exilées. Le 25 octobre, une expulsion de grande ampleur s'est produite. Malgré les déclarations de la préfecture, cette expulsion n'a pas été annoncée au préalable et le jour de l'expulsion, les personnes exilées n'ont pas pu récupérer leurs affaires. Le 26 octobre, des personnes expulsées nous rapportent que les agents APC, des agents de nettoyage mandatés par la préfecture, ont volontairement cassé plusieurs tentes.

### Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :



**Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres de HRO, 16 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmés sans avoir été prévenu.e.s au préalable au moins 12 fois, dont 5 fois avec des téléphones personnels, et se sont vus contrôler leur identité à 3 reprises.**

Le 12 octobre, un CRS filme avec son téléphone personnel une membre HRO. Le CRS qui a justifié son acte par le fait que la membre HRO est belle et charmante a refusé de renseigner son RIO et a proposé son numéro de téléphone à la place. Son supérieur, qui est présent durant tout le long, estime que cet échange est "ridicule". Le 14 octobre, au cours de l'observation d'une opération d'expulsions, un CRS dit à une membre HRO : "Vous me faites penser à mon chien parce que vous nous suivez partout". Le 25 octobre, sur un autre lieu de vie, un CRS crie à plusieurs reprises "sortez" à destination des membres HRO.

Ce mois-ci, 70 périmètres arbitraires et abusifs ont été établis pour empêcher l'observation des opérations d'expulsions par les membres HRO. Les 22 et 24 octobre, en plus d'un périmètre déjà établi, un CRS s'est volontairement positionné devant notre camera afin d'entraver une fois de plus notre observation.

\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois d'octobre alors qu'elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller- vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

\*\*\* Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.